

SNJ Section Ile-de-France

33, rue du Louvre

75002 Paris

Tél. : 01 42 36 84 23

Fax : 01 45 08 80 33

Mail : contactrp@snj.fr

Blog : <http://snj-paris-idf.org/>

Sur Twitter : twitter.com/snj_idf

SNJ

SYNDICAT NATIONAL
DES JOURNALISTES

NUMERO

L 761 - 2

EDITO

Le SNJ s'affirme encore

Que de bonnes nouvelles pour le SNJ : aux dernières élections de la commission à la carte d'identité des journalistes professionnels (CCJP), pour la première fois, et grâce à vous, le SNJ a obtenu la majorité absolue au soir du second tour, le 14 juin.

Aux élections d'Audiens, la caisse de prévoyance des journalistes, le SNJ a élargi sa représentation (voir page 4).

De nouvelles sections d'entreprise se sont créées, les attaques contre le DP de Décision Santé ont été définitivement rejetées (page 4). Quant à la Commission arbitrale des journalistes, attaquée par deux groupes de presse, elle a vu son existence mise hors de toute attaque par le Conseil constitutionnel (page 4).

Entre-temps, le nouveau conseil SNJ francilien s'est mis en place et s'est réorganisé. Des commissions, au sein de notre section, se sont créées, pour mieux vous servir au quotidien : la déontologie, l'aide aux journalistes isolés dans les TPE, notre information en ligne seront ainsi mieux pris en compte. Reste, maintenant, à ce que le nouveau pouvoir en place respecte les promesses de campagne de François Hollande.

Ainsi, le PS s'était montré plutôt enclin à légiférer pour la reconnaissance juridique des équipes rédactionnelles, à condamner l'auto-entrepreneuriat pour les journalistes. La XIV^e législature a débuté le 26 juin. Aux militants SNJistes de rappeler à la nouvelle assemblée ses promesses à l'endroit de toute une profession, la nôtre.

J.-B. Gervais, secrétaire général de la section SNJ Ile-de-France

N° 120 – Mai-juin 2012 – 2 euros

Elections à la Carte de presse, 51,3 % des voix au SNJ!

Avec la majorité absolue, notre syndicat, déjà premier des syndicats de journalistes, bat un record grâce à ce résultat historique et, grâce à tous ceux qui ont voté pour lui, fait une importante progression par rapport aux dernières élections.

Notre syndicat était déjà largement majoritaire parmi les journalistes. Avec la majorité absolue et 1,70 point de plus qu'en 2009, il rend plus évidente encore sa représentativité dans la profession, et renforce de ce fait son poids dans les revendications, les négociations à tous niveaux.

Le SNJ obtient 5 postes sur 8 à la commission de première instance (10 sur 16 avec les suppléants), le poste de titulaire et les suppléants de la commission supérieure, et la totalité des correspondants régionaux. Il devance ainsi le SNJ-CGT (20,89 %, en progression de 1,76 point), qui obtient 2 sièges en première instance, ainsi que les syndicats de journalistes CFDT (13,15 %, 1 siège), CFTC (5,69%), CGC (4,56 %), et FO (4,41 %).

Dans le bloc Ile-de-France + étranger (60 % des journalistes, un peu plus de la moitié du nombre total des votants), le pourcentage de voix SNJ est inférieur à celui obtenu dans la plupart des autres régions, mais supérieur de plus de 4 points à ce qu'il était en 2009, passant de 44,6 à 48,9 %, en très bonne place parmi toutes les régions en termes de progression, mais

loin encore du taux atteint par la plupart d'entre elles. Cette progression est encourageante quant à la visibilité de notre action auprès des confrères, dans une section où toutes les formes de presse et de précarité se côtoient, et où le nombre très important d'entreprises et de journalistes rendent l'action de proximité plus difficile. Il a sans doute aussi été en partie amplifié par le retrait de Sud-Culture, présent en 2009.

Le vote électronique continue de progresser, mais il attire plus d'absentions que le vote par correspondance. Plus de 81 % des électeurs l'avaient choisi cette année, 73 % des votants l'ont finalement utilisé. Il est nettement plus favorable au SNJ que le vote sur papier, un constat qui met en évidence l'adaptation de notre syndicat à son époque.

Un seul point noir : l'abstention qui a empêché les syndicats d'avoir le quorum de votants au premier tour. Cette abstention, qui ne peut être rattachée à aucun des syndicats en particulier, est la plus élevée dans la région « Ile-de-France et étranger », qui comprend les 500 journalistes travaillant à l'étranger. **F. L.**

DANS CE NUMÉRO • Page 2 Débat : Que peuvent les politiques contre la casse sociale ? • Page 3 Rapport d'activité de la section Ile-de-France • Page 4 L'actu des sections. Succès à Audiens. Enquête pigistes

Que veulent les politiques contre la casse sociale ?

Face au détricotage du Code du travail, quels sont les préconisations des parlementaires ? Force du paritarisme, dangers du statut d'auto-entrepreneur, reconnaissance juridique des équipes rédactionnelles... lors du débat du 12 avril, les thèmes chers au SNJ ont trouvé de l'écho.

Cinq partis devaient être représentés au débat public qui précédait l'assemblée générale du SNJ, mais la discussion, compte tenu du passage écourté d'Hervé Novelli (UMP), et de l'absence de Yann Wehring (Modem), a un peu manqué de contradicteurs. Ceux qui étaient là du début à la fin, Martine Billard (FDG), Jean Mallot (PS) et Jean-Philippe Magnen (EELV), ont heureusement donné du rythme et du concret aux échanges avec la salle.

Formation et précarité

La première question a été pour Hervé Novelli : « Nicolas Sarkozy veut-il prendre des mesures pour lutter contre la précarité ? » entame notre confrère d'Europe 1 Olivier Samain, qui animait le débat.

Le député UMP estime qu'une meilleure adéquation entre les métiers générateurs d'emploi et la formation professionnelle est nécessaire. « Quand, en France, on compte à Pôle emploi un conseiller pour deux cents chômeurs, alors qu'en Allemagne, c'est un pour soixante ? », rétorque Jean-Philippe Magnen. « Quand le président Sarkozy stigmatise les corps intermédiaires (*les organisations syndicales, par exemple, ndlr*) et veut un référendum sur la formation des chômeurs ? » renchérit Jean Mallot.

Donner sa place à la négociation

« Que deviennent les négociations salariales avec les corps intermédiaires ? » rebondit Anthony Bellanger, premier secrétaire du SNJ. « On ne compte plus les syndicalistes, les salariés qui sont attaqués », ajoute-t-il.

Le paritarisme perd de sa légitimité, juge le député UMP, qui tempère : « Mais les corps intermédiaires ne sont pas des corps étrangers, ils sont utiles. »

Pour Martine Billard, « les quarante-quatre mesures du Medef, dont plus de la moitié se retrouve dans la loi, c'est un choix indépendant de la crise. »

Les trois représentants des partis de gauche estiment que le paritarisme doit être revivifié, « au-delà de la question des salaires » affirme Martine Billard.

Pour la députée, le problème, c'est la primauté des accords d'entreprise sur les accords de branche, jusqu'à ne plus respecter le Code du travail. « Nous voulons renverser ce qui est devenu la norme, refuser les accords d'entreprise moins favorables que ce que dit la loi. » Martine Billard préconise aussi de renforcer les droits des représentants des salariés et des comités d'entreprise.

Jean Mallot, lui, prévoit de « remettre à l'honneur la démocratie sociale », en inscrivant dans la Constitution la primauté des négociations collectives et la participation des salariés aux conseils d'administration des entreprises.

Maintenir de vrais CDI

Le CDI est « la forme normale et générale du contrat de travail » pour le député PS, qui fustige le principe du contrat de travail unique : « Quelle en serait la règle ? Un CDI flexible ? Deux ans à l'essai, le licenciement au bout, la précarité généralisée... ».

Au-delà du contrat de génération (un jeune embauché ne chasse pas un ancien), le programme du PS prévoit de lutter contre les licenciements boursiers, de moduler les cotisations sociales en cas d'abus de travail précaire, de limiter le statut d'auto-entrepreneur en le refusant là où il prend la place d'un salarié, d'en sanctionner les dérives et limiter la durée pour qu'il devienne un sas d'entrée dans l'entreprise.

Sur l'application illégale de ce statut aux journalistes, Hervé Novelli rappelle que le terme de « journaliste » a été retiré du Guide de l'auto-entrepreneur. Alors, tout va bien ? « Mais non, intervient Éric Marquis, président de la Commission de la

carte de presse. Parmi les pigistes, le nombre des auto-entrepreneurs augmente de mois en mois. On attend que le Pouvair réaffirme l'application de la loi. »

Conditionner les aides à la presse

« Quid des aides de l'État, dont de plus en plus d'entreprises se servent pour licencier ? » interroge Anthony Bellanger, qui rappelle que le SNJ réclame que des comptes soient demandés aux entreprises de presse qui touchent ces aides. Comment les percevoir et ne pas adopter la Charte de déontologie, fouler aux pieds le dialogue social, et embaucher des journalistes en-dessous du Smic ?

« L'intrusion » de l'Etat n'est pas la philosophie d'Hervé Novelli.

Comme Jean-Philippe Magnen et Jean Mallot, Martine Billard est favorable à la reconnaissance juridique des équipes rédactionnelles, qui figure dans la plateforme du SNJ. Pour Jean-Philippe Magnen, c'est la conditionnalité des aides qui changera la donne. Jean Mallot considère l'indépendance des équipes rédactionnelles comme la vraie réponse aux problèmes que posent concentration des titres et mutualisations. « Il faut avancer avec vous », conclut Martine Billard. **D. F.**

2011 : un exercice en équilibre

Le bilan financier 2011 de la section Ile-de-France du SNJ, présenté aux adhérents au cours de l'assemblée générale du 12 avril, se révèle bénéficiaire et ce, malgré une légère érosion du nombre de nos adhérents (939, contre 964 en 2010). Le fait que pour la première fois, le nombre de journalistes titulaires de la carte ait baissé n'y est peut-être pas étranger, mais nous devons néanmoins veiller à inverser ce résultat.

D'autant que par ailleurs, les dépenses de la section ont augmenté plus que les recettes, c'est-à-dire nos cotisations. La plupart de ces dépenses sont en hausse et le trésorier a fait valoir qu'à l'avenir, il fallait tenter de mieux les maîtriser (coût des déplacements, fournitures...). Cependant, outre l'évolution des salaires du personnel administratif, ces augmentations résultent, pour beaucoup, d'une activité soutenue ou accrue des militants : régularité (enfin) de la parution du SNJ info en 2011, besoins accrus de l'action syndicale en entreprises, malheureusement liés aux problèmes sociaux croissants...

Même si notre résultat est positif, il nous faut donc rester prudents. La solution : réadhérer, bien sûr, faire adhérer... et pour les retardataires chroniques, veiller à payer leurs cotisations aussitôt que possible, car les relances individuelles que nous devons envoyer sont coûteuses.

Rapport d'activité 2011-2012

L'année syndicale en Ile-de-France

L'année 2011 fut lourde pour la section francilienne du SNJ. Nous avons vu deux quotidiens, *La Tribune* et *France Soir*, disparaître en version print au début de l'année 2012 pour être transformés, avec un nombre de journalistes réduit, l'un en un bimédia, l'autre en pure player d'information, aujourd'hui de nouveau menacés. Nous avons soutenu nos camarades du *Parisien* en lutte pour l'emploi, porté assistance à différentes sections d'entreprises. Mais nous avons aussi accueilli plusieurs nouvelles sections.

Vie du conseil

Communication et information

La section a cette année développé sa communication numérique, en créant un compte Twitter (@snj_idf), qui affichait au jour de l'assemblée générale 106 followers ; une nouvelle liste de diffusion, pour vous alerter au sujet de mobilisations diverses ; enfin une newsletter, actuellement mensuelle.

Par ailleurs, après une périodicité des plus erratiques, nous avons, cette année, passé le *SNJ Info* au rythme bimestriel. Evoluant encore, il abandonne le papier et sera envoyé sous forme numérique.

La communication avec la section passe aussi par les rencontres. Nous en avons organisé deux en 2011 et 2012, l'une avec les membres de la section, l'autre réservée aux tout nouveaux adhérents. Deux expériences à renouveler. D'autre part, le conseil a invité des représentants (DS, DP, etc.) de section parisienne pour qu'ils présentent leur activité. Ainsi, les délégués syndicaux de *O1net*, de *L'Humanité* y ont évoqué l'action syndicale dans leur entreprise.

Mobilisation

Le SNJ Ile-de-France a appelé l'ensemble de ses adhérents à plusieurs manifestations : sur les Champs-Élysées, pour soutenir le combat des salariés de *France Soir* ; devant le siège du Syndicat de la

presse quotidienne nationale (SPQN), pour la survie de ses titres ; devant le tribunal de commerce de Paris, afin de soutenir les salariés de *La Tribune*. Nous avons également publié un communiqué en soutien à *Charlie Hebdo*, dénonçant l'incendie criminel de son siège.

Au sein du SNJ national, le SNJ Ile-de-France a également apporté son écot à la campagne menée pour la libération des journalistes otages Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, en adressant un courrier de sensibilisation à l'ensemble des parlementaires de l'Ile-de-France.

Représentation nationale

Lors du dernier congrès national à Grenoble et Autrans, la section Ile-de-France a présenté au comité national 44 candidats (22 titulaires et 22 suppléants), qui ont été élus. Dix membres de la section Ile-de-France ont été élus au bureau national du SNJ. Lors de ce congrès, la section francilienne a présenté une contribution sur le fonctionnement de la section Ile-de-France par rapport au national.

Projet de réforme des statuts

Une réforme des statuts de la section Ile-de-France du SNJ doit être envisagée. De manière régulière, la section francilienne, avec l'aide du cabinet Grumbach & associés, a débattu de cette réforme, en coordination avec le national. Tous les adhérents seront consultés sur cette question en assemblée générale.

Perspective 2012-2013

Le SNJ Ile-de-France a engagé un projet ayant trait à la déontologie journalistique. Il s'agit de lancer un site internet participatif, accompagné de sessions de formation en déontologie. Après le changement de support du *SNJ Info*, une nouvelle version du blog devrait être mise en place.

Nous nous attacherons aussi à raffermir le lien qui nous unit à nos sections d'entreprise, en particulier avec les militants présents dans les très petites entreprises (TPE). Enfin, pour discuter des mutations de notre métier, le conseil parisien a l'inten-

tion de proposer des tables rondes et rencontres avec des experts, sur des sujets syndicaux et professionnels. **J.-B. G.**

Action syndicale

Cette permanence s'est renforcée cette année de deux volontaires. Outre l'aide à la négociation des protocoles préélectoraux et à la préparation des élections, la permanence a reçu des adhérents désireux de constituer des sections d'entreprise. Par exemple, à *L'Humanité*, où le SNJ est désormais présent au CE et en DP, ou à *20 Minutes*, en vue de créer une émulation auprès des élus de la DUP, ainsi qu'à *Sciences Humaines* et aux *Inrocks*, avec la nomination de DS journalistes pigistes. Autres domaines où l'action syndicale apporte conseils et soutien aux sections d'entreprise : les négociations d'accord d'entreprise (NAO sur salaires, égalité professionnelle homme/femme...), l'examen des pratiques des entreprises et l'élaboration des actions à mettre en place. Par exemple, la reconnaissance du droit des journalistes pigistes à être électeurs et éligibles dans les scrutins d'entreprise et à bénéficier des accords dans des conditions équitables (salaires, épargne salariale, droits d'auteur...).

A noter, cette année, le lancement d'une campagne sur les droits des journalistes pigistes, avec un questionnaire national sur la situation de la pige (voir page 4).

Le bureau de la section Ile-de-France 2012-13

Le conseil, renouvelé par moitié le 12 avril, a élu, lors de sa première réunion, un nouveau bureau parmi ses membres.

Secrétaire général : Jean-Bernard Gervais. Secrétaire générale adjointe : Danielle Renon.

Trésorier : Mario Guastoni. Trésorier adjoint : Philippe Bisson.

Membres : Eliane Gueylard, Stéphane Le Forestier, Martine Lochouarn, Claire Padych, Jean-François Rio.

1^{er} mai 2012



A.A.

Pour ce 1^{er} mai d'avant-élections, marqué par la provocation de la manifestation du Trocadéro, les manifestants du SNJ Ile-de-France, très dispersés dans la foule du cortège et peu riches en fanions du syndicat, étaient toutefois nettement plus nombreux que les années précédentes.

L'ACTU DES SECTIONS

Le ministre du Travail tâte *Décision Santé*

Le directeur du magazine professionnel *Décision Santé* avait, en octobre 2011, mis à pied Jean-Bernard Gervais, délégué du personnel SNJ, et demandé son licenciement. L'inspection du travail de Nanterre, après enquête, avait refusé ce licenciement et demandé la réintégration du délégué (voir *SNJ Info* 117 et 118). La direction de GPSanté, qui édite *Décision Santé*, décidait alors de faire appel de cette décision auprès du ministre du Travail. Qui a rendu ses conclusions, accablantes pour la direction. En effet, celle-ci accusait Jean-Bernard Gervais d'avoir insulté une salariée de l'entreprise et d'en avoir harcelé un autre : l'enquête de l'inspection du travail démonte ces accusations et note que la plupart des griefs invoqués « trouvent leur source dans le refus du salarié de répondre aux commandes commerciales visant à la rédaction de publiereportages ».

En conséquence, le ministre du Travail, par délégation auprès du directeur adjoint du travail Yves Calvez, a refusé à son tour, par lettre datée du 14 mai, l'autorisation de licenciement à l'encontre du délégué. Une décision emblématique de la défense de la déontologie journalistique.

Une section SNJ chez ETAI

Notre consœur Audrey Chausalet vient d'être désignée représentante de section

syndicale chez ETAI (Editions techniques pour l'automobile et l'industrie). Cette entreprise fait partie du groupe Info Pro (dont Gisi, éditeur de *l'Usine Nouvelle*, *LSA...*) Nul doute qu'elle travaillera main dans la main avec la section SNJ de Gisi.

Suppressions de postes chez Lagardère

A la faveur du passage d'hebdomadaire à mensuel de *Be* à la rentrée, 19 postes (hors pigistes) devraient être supprimés. Le mensuel deviendrait un « support » permettant de renforcer la marque *Be*, notamment par le e-commerce. Les syndicats ont demandé une expertise économique pour analyser le bien-fondé de l'opération et ses incidences sur l'emploi. Il reste que les possibilités de reclassement au niveau du groupe sont pauvres et les délais très courts ! Un PSE reste à craindre cet automne. Le SNJ, avec ses DS, restera aux côtés des journalistes en poste et pigistes de *Be*. A suivre...

Aide au reclassement

Après plusieurs améliorations successives, le CSP, contrat de sécurisation professionnelle pour l'aide au reclassement des licenciés économiques, s'est encore amélioré pour les journalistes : dorénavant, ce dispositif permet de piger en continuant de percevoir une allocation et sans perdre le droit à la formation. (voir blog). Renseignements auprès de la permanence emploi.

Enquête pigistes

Il n'est pas trop tard pour répondre à l'enquête nationale du SNJ destinée à dresser un tableau de la situation générale de la pige et à permettre aux délégués d'orienter leur action pour le respect de vos droits. Le questionnaire n'est pas très long. Il est sur le site snj.fr Pensez-y !

Le SNJ accroît son Audiens

Le SNJ progresse par rapport à 2006 et arrive en deuxième position dans la section presse (écrite) avec 26,20 % des voix, derrière la CGT (36,47 %). Nous passons de 4 à 11 élus à l'assemblée générale et avons désormais deux représentants au conseil d'administration, Yannick Dedieu et Martine Doriac. Pour l'audiovisuel, inclus dans la section spectacle, nous avons deux élues à l'assemblée générale, dont une pigiste.

Commission arbitrale, c'est gagné !

Les groupes Lagardère et Centre France avaient contesté la légitimité de la Commission arbitrale des journalistes devant le Conseil constitutionnel. Ils ont perdu. La commission, qui juge des indemnités pour faute grave et au-delà de quinze ans d'ancienneté, ne pourra plus être attaquée.

PERMANENCES SNJ

33, rue du Louvre, 75002 Paris

ACCUEIL ACTION SYNDICALE :

le jeudi, de 18 h 30 à 20 h 30

EMPLOI :

le jeudi, de 19 h 30 à 20 h 30

JURIDIQUE : le mercredi,

par téléphone de 10 h 30 à 12 h

et sur place de 14 à 16 h

SNJ INFO (sous-titre : L761-2)

Organe du SNJ Ile-de-France

33, rue du Louvre, 75002 Paris

Tél. : 01 42 36 84 23

Fax : 01 45 08 80 33

Site : www.snj.fr

Mail : contact-rp@snj.fr

Directeur de la publication :

Mario Guastoni

Rédacteur en chef :

Eric Bissenger

ISSN : 0996-5548